

Assurances PAI

"Les tarifs de location comprennent l'option PAI (Personal Accident Insurance) qui correspond à « la Garantie individuelle du conducteur » en cochant la case prévue à cet effet, qui s'applique au PRENEUR mais également aux conducteurs agréés par le LOUEUR.

Cette garantie s'applique en cas de décès et d'invalidité, et couvre les frais d'hospitalisation et les frais médicaux consécutifs à un accident.

Les indemnités allouées seront les suivantes :

- décès/invalidité : 17.200 Euros ;

Les indemnités allouées en cas d'invalidité ne pourront être versées qu'après que la Sécurité Sociale ait statué sur l'invalidité du demandeur (présentation d'un justificatif).

- frais médicaux : 4.600 Euros ;

Le remboursement des frais médicaux ne pourra avoir lieu qu'après présentation par le conducteur d'un justificatif selon lequel ces frais ne sont pas couverts par la Sécurité Sociale ou une éventuelle Mutuelle.

Si le PRENEUR décide de ne pas souscrire cette option, un montant journalier correspondant à la catégorie du VEHICULE sera à déduire du tarif indiqué, mais dans ce cas, les frais ci-dessus visés resteront à sa charge intégrale."

Forfaits 2010	Prix euros TTC
Jour 100 Km	0,50
Jour 200 Km	0,50
Jour 250 Km	0,50
Week-end 400 Km	1,00
Week-end escapade (2j)*	1,00
Week-end Aventure (3j)	1,50
Week-end Liberté (4 j)	2,00
5 jours en semaine	2,50
1 semaine 1 500 Km	3,50
1 semaine 1 750 Km	3,50
2 semaine 1 750 Km	7,00
2 semaine 3 000 Km	7,00
3 semaines	10,50
Mois 2 000 Km	14,00
Mois 4 000 Km	14,00
Mois 5 000 Km	14,00